

Chaumont, le 18 mars 2024

## Communiqué de Presse

## Le Soutien de l'État apporté aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail spécifique d'une durée de 6 à 24 mois. Il, permet au bénéficiaire d'occuper un emploi rémunéré, assorti d'un accompagnement socioprofessionnel.

Les structures d'accueil, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, identifiées pour la qualité de leur activité, œuvrent dans des domaines à forte valeur sociale, signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. Elles s'engagent donc à :

- renforcer l'accompagnement des bénéficiaires pour leur permettre l'acquisition de compétences transférables et transposables en entreprise ordinaire,
- diversifier les offres d'activités pour répondre aux besoins de compétence du territoire.

Ainsi en 2023, les 18 SIAE du département ont salarié 1 338 personnes, avec un taux de sortie dynamique de 53 % : accès à l'emploi durable ou de transition, embauche pour une durée déterminée dans une autre structure IAE, entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, etc .

7,6 millions d'euros ont été versés par l'État en Haute-Marne en 2023 pour aider au fonctionnement de ces structures d'insertion.

## **Contact presse**:

Lysiane BRISBARE - 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55